

Conditions d'inscription

Après réception du dossier d'inscription, l'AFABRA adresse à l'entreprise une convention bilatérale de formation. L'inscription du stagiaire sera définitive après retour à l'AFABRA de la convention bilatérale de formation complétée et signée ainsi que des règlements et pièces annexes.

Coûts et financements

L'AFABRA est exonérée de T.V.A. Tous les coûts indiqués sont donc nets de T.V.A.

Le tarif de la formation GEAB est de 11 760 €.

Sous réserve d'accord de chaque financeur, les formations de l'AFABRA peuvent bénéficier d'un financement total ou partiel d'organismes tiers. En cas de financement partiel, le solde reste dû par l'entreprise.

Les dossiers de financement sont élaborés par l'entreprise avec l'aide du responsable formation de votre CAPEB départementale.

L'entreprise qui emploie le stagiaire adresse à l'AFABRA un chèque d'engagement de 392,00 € qui sera encaissé. Au terme de la formation, en cas d'assiduité parfaite, les 392 euros versés à l'inscription sont restitués à l'entreprise (196 euros pour une seule journée d'absence non justifiée). A partir de 2 journées d'absence non justifiées, les 392 euros d'engagement ne seront pas remboursés.

Annulation de stage ou absence en formation

Annulation de stage par l'AFABRA :

En dessous d'un certain effectif de stagiaires, l'AFABRA se réserve la possibilité de reporter, d'interrompre ou d'annuler la formation, sans qu'il ne puisse lui être demandé de dédommagement pour ce motif.

En cas d'annulation, l'AFABRA informe l'entreprise au moins une semaine avant la date prévue pour le démarrage du stage et restitue l'ensemble des règlements joints à la convention à l'entreprise.

Désistement de l'entreprise :

Si l'entreprise se désiste plus d'un mois avant le début du stage, l'AFABRA lui restitue les règlements joints à la convention. Toutefois, si l'entreprise se désiste moins d'un mois avant le début du stage, le chèque d'engagement reste acquis à l'AFABRA.

En cas de défection d'un financeur en cours de formation, le stagiaire a la possibilité de se désister sans qu'il ne soit demandé de participation aux frais engagés à l'entreprise.

Fait à :

Nom et signature du chef d'entreprise
+ Cachet de l'entreprise

Le :